

### FACULTE GERMINATIVE de vos CEREALES : VIGILANCE

Les mauvaises conditions de récolte 2021 invitent à être très prudent sur la capacité de vos semences fermières 2022 à bien germer.

Il est donc très important, dès à présent, de connaître la faculté germinative de vos lots de semence pour établir avec précision la densité de grains à semer par m<sup>2</sup>.

### Comment faire son test de germination ? (Arvalis)

#### 1. Faire un échantillon du lot de semence

Cet échantillon est à réaliser à l'issue des opérations de tri. Prélevez 100 grains par lot de semences.

#### 2. Les mettre au froid (4-5°C) pendant 72h, pour lever toute dormance résiduelle puis mettre à T°C ambiante (20°C) pendant 1 semaine

#### 3. Mettre à germer dans du sable ou sur du papier buvard

Veillez à ce que les semences soient humidifiées tout au long de la période de test. Mais à l'inverse, attention à ce que les grains ne nagent pas.



#### 4. Compter les plantules normales (et non la totalité des grains germés)

Le pourcentage de plantes germées normales au bout d'une semaine correspond au taux de faculté germinative (F.G.).

### Adaptez la densité de semis à la FG mesurée

Les densités de semis préconisées par ARVALIS sont basées sur des facultés germinatives de l'ordre de 95%. Pour prendre en compte la FG de son lot de semences, il faut appliquer la formule suivante :

$$\text{Grains à semer /m}^2 = \text{préconisation densité de semis (grains/m}^2) / (\text{faculté germinative}/95)$$

**Exemple : pour un lot de semences avec une faculté germinative mesurée de 80% et une densité de semis préconisée de 300 grains/m<sup>2</sup>, la dose de semis ajustée est égale à 300 / (80/95) soit environ 355 grains/m<sup>2</sup>.**